

rémunérations. Quand elles ont été accordées, le patronat capitaliste s'est insurgé, il a crié à la ruine du commerce charbonnier. Or, le système fonctionnait et le commerce prospérait. C'est en France que le système a prospéré le plus.

Il en sera de même pour les retraites. C'est en Allemagne que l'organisation des retraites pour la vieillesse apparaît plus perfectionnée. Mais la encore, comme partout, combien est minime et insuffisant l'insuffisance, la somme accordée!

En somme, c'est l'idée directrice qui est mauvaise. Il semble toujours que le législateur est dominé par la hantise du paupérisme et qu'il ne voit pas au-delà de ses moyens.

L'Etat, qui ne recueille et ne nourrit ses pauvres, les vaincus de l'ordre social actuel, les entretient misérablement. C'est le même esprit qui a guidé dans l'établissement des tables de retraites qu'il a proposées.

Eh bien, cette conception est fautive; nous ne devons pas nous en laisser de proclamer. L'ouvrier, le mineur qui a travaillé toute sa vie, n'a pas à recevoir l'aumône. Il a le droit à l'aisance pour ses vieux jours; il a le droit à la fortune de l'exploitant et de l'Etat, il a le droit à la fortune de l'exploitant et de l'Etat, il a le droit à la fortune de l'exploitant et de l'Etat.

Le vote sur la question des Caisses de retraites. Après ce discours vigoureusement applaudi, de la délégation allemande, la discussion est close et il va être procédé au vote. A l'unanimité, les congressistes s'engagent à lutter dans tous les pays pour obtenir des pouvoirs publics, l'établissement de Caisses de retraites.

Le résultat du scrutin, annoncé par le président Schröder, est accueilli par une triple saute d'applaudissements.

Un incident

La séance du matin s'est terminée sur un incident qui semblait devoir provoquer de longues discussions et amener un ralentissement des travaux du Congrès. A la surprise générale, c'est l'effet contraire qui s'est produit.

Tous ceux qui ont suivi les Congrès internationaux savent combien le rigorisme anglais est formel, inflexible. Chez les mineurs, Benjamin Pickard est le régime rigide fait homme. L'ordre du jour des Congrès est arrêté par le Comité d'organisation. Aucune question nouvelle ne saurait être ajoutée. Tout au plus le Congrès pourrait-il retarder pour examen et discussion, mais sans vote, propositions émanant de l'initiative privée, mais à la condition que le Comité d'affaires en ait été informé.

Le Congrès de 1921, qui fut le premier Congrès de la Grande-Bretagne, fut le premier Congrès de la Grande-Bretagne, fut le premier Congrès de la Grande-Bretagne, fut le premier Congrès de la Grande-Bretagne.

CAVROT demanda que la question de l'annulation de la séance soit discutée au fond au présent Congrès et qu'il soit émis un vote par lequel les congressistes s'engageraient à obtenir de leurs gouvernements respectifs, une loi obligeant les exploitants à prendre toutes les mesures de prophylaxie nécessaires.

PICKARD fut d'avis que toutes les fédérations nationales, la question du « ver du mineur » ne saurait être discutée au fond au présent Congrès et qu'il soit émis un vote par lequel les congressistes s'engageraient à obtenir de leurs gouvernements respectifs, une loi obligeant les exploitants à prendre toutes les mesures de prophylaxie nécessaires.

CAVROT insista. Notre ami Pickard, dit-il, apporte vraiment trop de formalisme dans son Congrès. Voici une maladie qui d'habitude s'est répandue en Autriche et en Allemagne. Déjà elle exerce ses ravages en Belgique. Elle peut-être en France. Elle ne peut pas espérer être éliminée par la prophylaxie.

Pourquoi la Grande-Bretagne s'oppose-t-elle à ce que nous nous engageons par un vote, à demander à tous les gouvernements, de prendre des mesures pour combattre ce ver du mineur et le conluer ?

Le demandeur ma question soit renvoyée au Comité d'affaires qui préparera son rapport pour la séance de demain matin.

PICKARD répondit qu'il n'était pas possible que le Comité d'affaires antise le Congrès à voter sur la question CAVROT.

Un mois d'avril dernier, le Comité international s'est réuni à Bruxelles et a décidé à l'unanimité de ses membres, que la question de l'annulation de la séance de la France à l'ordre du jour de ce Congrès, n'est pas à discuter.

La question du ver est ici secondaire. Il y a une question de principe. Il s'agit de savoir si nous voulons maintenir à l'ordre du jour de nos Congrès, selon les engagements d'un moment.

Je demande que le Congrès décide de respecter ses propres décisions, puisque nous nous sommes engagés à respecter les décisions du Congrès de 1921.

Si la question est mise à l'ordre du jour, nous pourrions nous en occuper. Si la question est mise à l'ordre du jour, nous pourrions nous en occuper. Si la question est mise à l'ordre du jour, nous pourrions nous en occuper.

PEPIN, député belge se rallie aux raisons de Pickard. Nous avons en somme, tous, satisfaction. Nous pourrions nous en occuper. Si la question est mise à l'ordre du jour, nous pourrions nous en occuper.

CORDIER demanda que la question de la nationalisation des mines, des propositions nouvelles en conformité des décisions du Congrès national de Carmaux.

PICKARD s'y oppose encore. Toute question d'ordre du jour international doit être inscrite à l'ordre du jour par le Comité international. J'entends bien que le Congrès national français s'est tenu la semaine dernière.

Le Congrès national allemand se tient en ce moment même. Ce n'est pas la faute du Comité international si le Congrès national français ne s'est tenu tard; la date de ses réunions est connue en avance.

COTTE propose que le Comité d'affaires se réunisse pour examiner la proposition, l'étudier et déposer un rapport.

SCHRÖDER, président, intervient. Il est inutile, déclare-t-il de vouloir s'engager contre le règlement. Nous perdons inutilement des temps précieux.

SMILLIE vice-président anglais, propose que le Comité d'affaires se réunisse pour examiner la proposition, l'étudier et déposer un rapport.

SMILLIE vice-président anglais, propose que le Comité d'affaires se réunisse pour examiner la proposition, l'étudier et déposer un rapport.

le Comité d'affaires se réunisse, avec pleins pouvoirs du Congrès, pour discuter sur le point de savoir s'il y a lieu de nationaliser des mines; 2° sur les rapports des secrétariats nationaux avec le secrétariat international. Le Comité composé de délégués choisis par chacun des nationalités, nous apportera une rédaction définitive, et tout le monde aura obtenu satisfaction.

Cette proposition est adoptée. A la reprise de la séance du soir, le président annonce que l'ordre du jour est terminé. Le Congrès se sépare à 10 heures.

La proposition est adoptée. A la reprise de la séance du soir, le président annonce que l'ordre du jour est terminé. Le Congrès se sépare à 10 heures.

Première question : Inspection des mines. Le Congrès insiste pour que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour augmenter le nombre d'inspecteurs des mines qui devraient être choisis exclusivement parmi les ouvriers mineurs et payés par l'Etat.

CORDIER déclare que la délégation française a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

LOFFER dit que la délégation allemande a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

CAVROT annonce que la délégation belge a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

SMILLIE annonce que la délégation anglaise a été déléguée à l'élection leurs délégués mineurs à la sécurité. La proposition ne dit pas que les inspecteurs seront élus par les ouvriers.

la présidence du président du tribunal civil et qui statuera définitivement sur toutes les demandes, ainsi que sur la composition de la Cour d'assises. Pour chaque session de cour d'assises, il sera tiré par le sort, au moyen de simples numéros correspondant aux noms de la liste du jury, six noms de jurés et vingt noms de jurés suppléants. Les jurés résideront au chef-lieu de la cour d'assises.

Faits Divers

HORS RÉGION

HORRIBLE SUICIDE

Paris, 4 juin. — Un homme se présentait, hier matin, vers huit heures et demie, dans un établissement de vins de la rue de Valenciennes, 44, rue de Valenciennes, pour commander un verre de vin. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Le marchand de vins lui présente un couteau dont la lame était tant soit peu émoussée. L'homme demanda alors à son interlocuteur s'il pouvait lui acheter un couteau. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Tout à coup, l'inconnu tendit les deux objets en disant qu'il avait un verre de vin à commander. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Le marchand de vins lui présente un couteau dont la lame était tant soit peu émoussée. L'homme demanda alors à son interlocuteur s'il pouvait lui acheter un couteau. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Tout à coup, l'inconnu tendit les deux objets en disant qu'il avait un verre de vin à commander. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Le marchand de vins lui présente un couteau dont la lame était tant soit peu émoussée. L'homme demanda alors à son interlocuteur s'il pouvait lui acheter un couteau. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Tout à coup, l'inconnu tendit les deux objets en disant qu'il avait un verre de vin à commander. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Le marchand de vins lui présente un couteau dont la lame était tant soit peu émoussée. L'homme demanda alors à son interlocuteur s'il pouvait lui acheter un couteau. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Tout à coup, l'inconnu tendit les deux objets en disant qu'il avait un verre de vin à commander. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Le marchand de vins lui présente un couteau dont la lame était tant soit peu émoussée. L'homme demanda alors à son interlocuteur s'il pouvait lui acheter un couteau. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Tout à coup, l'inconnu tendit les deux objets en disant qu'il avait un verre de vin à commander. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Le marchand de vins lui présente un couteau dont la lame était tant soit peu émoussée. L'homme demanda alors à son interlocuteur s'il pouvait lui acheter un couteau. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Tout à coup, l'inconnu tendit les deux objets en disant qu'il avait un verre de vin à commander. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Le marchand de vins lui présente un couteau dont la lame était tant soit peu émoussée. L'homme demanda alors à son interlocuteur s'il pouvait lui acheter un couteau. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Tout à coup, l'inconnu tendit les deux objets en disant qu'il avait un verre de vin à commander. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Le marchand de vins lui présente un couteau dont la lame était tant soit peu émoussée. L'homme demanda alors à son interlocuteur s'il pouvait lui acheter un couteau. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Tout à coup, l'inconnu tendit les deux objets en disant qu'il avait un verre de vin à commander. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Le marchand de vins lui présente un couteau dont la lame était tant soit peu émoussée. L'homme demanda alors à son interlocuteur s'il pouvait lui acheter un couteau. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Tout à coup, l'inconnu tendit les deux objets en disant qu'il avait un verre de vin à commander. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Le marchand de vins lui présente un couteau dont la lame était tant soit peu émoussée. L'homme demanda alors à son interlocuteur s'il pouvait lui acheter un couteau. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Tout à coup, l'inconnu tendit les deux objets en disant qu'il avait un verre de vin à commander. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Le marchand de vins lui présente un couteau dont la lame était tant soit peu émoussée. L'homme demanda alors à son interlocuteur s'il pouvait lui acheter un couteau. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Tout à coup, l'inconnu tendit les deux objets en disant qu'il avait un verre de vin à commander. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Le marchand de vins lui présente un couteau dont la lame était tant soit peu émoussée. L'homme demanda alors à son interlocuteur s'il pouvait lui acheter un couteau. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Tout à coup, l'inconnu tendit les deux objets en disant qu'il avait un verre de vin à commander. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

Le marchand de vins lui présente un couteau dont la lame était tant soit peu émoussée. L'homme demanda alors à son interlocuteur s'il pouvait lui acheter un couteau. L'homme, qui avait l'air d'être un peu éméché, dit à son interlocuteur qu'il avait un verre de vin à commander.

DANS LA RÉGION

JAURES à DOUAI

Nous rappelons que la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais du Parti Socialiste Français, organisée, pour le dimanche 28 juin, à 4 heures et demie du soir, à la salle du Casino-Gayant, à Douai, une grande conférence publique et contradictoire, sur la République et le Socialisme, par le citoyen JAURES, vice-président de la Chambre des députés.

Cette conférence aura lieu sous la présidence du citoyen BASLY, député du Pas-de-Calais et du Nord, à 7 heures du soir, à la Taverne, 3, rue de Valenciennes, grand banquet par souscription offert aux citoyens Jaures et Basly.

Prix d'entrée de la conférence : 50 centimes. Dépot central des cartes d'entrée à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes. Dépot : Au « Réveil du Nord », 44, rue de Béthune, à Lille, et aux sièges des groupes socialistes, démocratiques et ouvriers, dans toutes les autres localités.

Prix du banquet : 3 fr. 50. L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE JAURES La commission d'organisation de la conférence Jaures s'est réunie mardi à 10 heures du matin et à 3 heures du soir.

De nombreuses dispositions ont été prises pour la répartition des cartes, l'affichage et le service d'ordre. Ce que la commission tient à assurer par-dessus tout, c'est la liberté de contradiction, et le respect des personnes. La conférence de mercredi aura lieu à 7 heures du soir, à la Taverne, 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

LA COMMISSION Les secrétaires de groupes qui désignent des cartes sont priés de s'adresser immédiatement au secrétaire, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, à Douai. Prix de la carte, 0 fr. 50. Le nombre de cartes du banquet est fixé à 200, on est prié d'adresser immédiatement les demandes.

« Forts de vos droits, il faut que vous luttiez jusqu'à la victoire complète, qu'il ne vous assure que votre existence bien précieuse. Sachez bien que vous avez pour vous la sympathie de tout le prolétariat ouvrier. »

« Aussi, camarades, n'hésitez pas à lancer des appels à la solidarité à toutes les organisations ouvrières de France, de Belgique, d'Alsace et de Lorraine à votre tour. »

« Au nom du Syndicat Textile de Lille, je vous envoie, à titre de seconde adresse gracieuse, le journal ouvrier que vous trouverez réuni en un mandat-poste. »

« Camarades ! courage. »

« Vive la solidarité ouvrière ! »

Pour la commission : Le secrétaire, F. CRÉTON.

La grève de la filature Leclercq à Lille Les varoules et fleuses de la filature Leclercq rue des Sarrasins, n'ont pas encore repris le travail. Au contraire, plusieurs varoules de l'usine ont fait cause commune avec elles.

Il n'y a pas eu de défilé hier matin. Les grévistes ont tenu une réunion à quatre heures, à l'Hôtel des Syndicats, où ils ont décidé pour ce matin un défilé à 10 heures.

Dans l'après-midi, nous avons vu le directeur de la filature Leclercq, qui nous a déclaré ne rien comprendre aux réclamations des grévistes. Non seulement il n'a jamais été question d'envoyer aux varoules et fleuses le nettoyage des métiers, mais encore il n'a jamais décidé de renvoyer M. Marinon, directeur de l'usine.

Pour le directeur, les ouvrières se sont mis en grève, des bruits — auxquels il affirme être complètement étranger — ayant circulé dans l'usine au sujet de l'envoi du surveillant et du graisseur.

Dans ce cas, et puisque les grévistes nous ont dit ne pas avoir d'autres motifs pour cesser le travail, le directeur aurait dû à bref délai, d'autant plus que le motif du défilé n'est pas un motif de grève, mais un motif de dégrèvement et de préparation qui fonctionnent en même temps.

Souhaitons que ce conflit, dont les causes paraissent bien complexes, ne s'aggrave pas et n'entraîne chez les ouvrières un mécontentement très préjudiciable aux intérêts de leur famille.

La déléguée qui se présentera aujourd'hui chez le patron, montrera dans cette occasion comment elle a été conduite par les camarades ouvriers sans animosité de l'esprit de conciliation.

LES CONGRÉGATIONS LES PETITS FRÈRES DE FLINES Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que M. Lohman, commissaire spécial de Douai, avait notifié aux Petits-Frères de Marie de Fines-les-Raches, d'avoir à se départir de leur établissement, qui se trouve sur le territoire de la commune de Fines-les-Raches, et de se retirer dans un autre lieu.

Le directeur de l'établissement, M. Lohman, a répondu qu'il n'avait rien de mieux à proposer que de continuer à exercer son activité dans le lieu où il se trouve, et qu'il n'avait rien de mieux à proposer que de continuer à exercer son activité dans le lieu où il se trouve.

Le directeur de l'établissement, M. Lohman, a répondu qu'il n'avait rien de mieux à proposer que de continuer à exercer son activité dans le lieu où il se trouve, et qu'il n'avait rien de mieux à proposer que de continuer à exercer son activité dans le lieu où il se trouve.

Le directeur de l'établissement, M. Lohman, a répondu qu'il n'avait rien de mieux à proposer que de continuer à exercer son activité dans le lieu où il se trouve, et qu'il n'avait rien de mieux à proposer que de continuer à exercer son activité dans le lieu où il se trouve.

Le directeur de l'établissement, M. Lohman, a répondu qu'il n'avait rien de mieux à proposer